DLP31-7-78354961

n° 122 - 27 Juillet 1978

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427) *Répondeur (78) 60 . 17 . 74 .*

C.C.P. LYON 9431-17 A
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

MALADIES crypto gamiques.-

Actuellement, en raison de la sécheresse des semaines écoulées, seul le traitement dit "d'Aoûtement" est encore à envisager. Etant donné la date à laquelle il est ordinairement appliqué, on choisira un produit efficace contre le *Botrytis*.

TORDEUSES de la GRAPPE.-

Le second vol est en cours en toutes régions. D'après le degré d'évolution de ce vol suivant les situations, un traitement préventif ne s'impose que dans les zones les plus tardives (type haut Diois, haut Beaujolais, Roannais, Hte Savoie, etc...). Dans les autres cas, on utilisera, soit en renouvellement, soit en premier traitement de seconde génération, un produit à action en profondeur.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE sur pêchers et poiriers.-

Qu'il s'agisse du début du 3e vol (extrême sud de la région) ou de la fin du 2e vol, la protection devra être maintenue sur pêchers dans la limite de possibilité d'application des pesticides (délais "de carence") et étendu aux vergers de poiriers voisins de pêchers.

CARPOCAPSE des pommes, poires et noix.-

A la faveur des pointes de chaleur de la quinzaine écoulée se sont manifestés des retours d'activité du premier vol du carpocapse qui nécessitent la poursuite ou la reprise de la protection.

Dans l'extrême Sud de la région, le second vol devrait se manifester dès les tout prochains jours.

CARPOCAPSE des prunes.-

La protection sera maintenue dans la plupart des régions. Seuls les secteurs les plus tardifs (type Haute Savoie ou en général situations d'altitude) ne seront pas concernés, le second vol n'y ayant pas encore débuté.

MOUCHE des FRUITS.-

Des insectes ont déjà été observés à proximité des agglomérations urbaines mais les contaminations ne justifient pas pour l'instant un traitement spécifique.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la circonscription phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. n° 477 AD.

P 317